



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 12 décembre 2017, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Gabrielle Landry, directrice générale adjointe
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 36 par le maire Jonathan Lapierre.

R1712-1033

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

- 7.1. Administration
 - 7.1.1. Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
 - 7.1.2. Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2018
 - 7.1.3. Approbation du calendrier 2018 des séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.2. Finances
 - 7.2.1. Contribution gouvernementale – Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Approbation de la programmation
 - 7.2.2. Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de propane
- 7.3. Ressources humaines
 - 7.3.1. Embauche de personnel – Conseiller en ressources humaines – Poste régulier à temps complet
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Autorisation d'appel d'offres – Entretien des lampadaires de rue
 - 7.4.2. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Approbation des critères d'évaluation et de la pondération – Travaux dans le cadre du projet d'interception et de traitement des eaux usées – Village de Havre-aux-Maisons
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 171, chemin de la Pointe-Basse – Village de Havre-aux-Maisons
 - 7.6.2. Mandat à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay – Cour d'appel – 9201-6468 Québec inc. (Recycle Auto 2000 IM)
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Avis de motion – Règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation des travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons, au centre du village et secteurs avoisinants, et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

- 7.10.2. Dépôt du projet de règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation des travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons, au centre du village et secteurs avoisinants, et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
8. Affaires diverses
 - 8.1. Autorisation pour une avance de fonds – Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc. – Projet de parc intergénérationnel sur le site du Centre multifonctionnel
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1712-1034

Approbaton du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017.

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1712-1035

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 11 au 29 novembre 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 642 958,03 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le greffier confirme avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal.

R1712-1036

Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2018

Comme le prévoit l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit, pour la période qu'il détermine, procéder à la désignation d'un maire suppléant.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseiller du village de Fatima, M. Roger Chevarie, agisse à titre de maire suppléant. Son mandat débutera à compter du 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre 2018.

R1712-1037

Approbation du calendrier 2018 des séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 16 janvier 2018
Le mardi 13 février 2018
Le mardi 13 mars 2018
Le mardi 10 avril 2018
Le mardi 8 mai 2018
Le mardi 12 juin 2018
Le mardi 10 juillet 2018
Le mardi 14 août 2018
Le mardi 11 septembre 2018
Le mardi 9 octobre 2018
Le mardi 13 novembre 2018
Le mardi 11 décembre 2018



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

FINANCES

R1712-1038

Contribution gouvernementale – Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Approbation de la programmation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

R1712-1039

Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de propane

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit s'approvisionner en gaz propane et souhaite sonder les prix auprès des fournisseurs présents sur le marché des Îles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des finances de procéder par appel d'offres en vue d'obtenir un contrat s'étalant sur une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des finances, Danielle Hubert, à lancer un appel d'offres, sur invitation, relativement à la fourniture de propane et à signer tout document à cette fin.

RESSOURCES HUMAINES

R1712-1040

Embauche de personnel – Conseiller en ressources humaines – Poste régulier à temps complet

Le Service des ressources humaines a procédé, en septembre dernier, à un appel de candidatures par affichage externe d'un poste régulier à temps complet de conseiller en ressources humaines à la suite du départ de la détentrice précédente. Parmi les quatorze offres reçues, deux candidats ont été convoqués en entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de madame Maude Leblanc.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal accepte la recommandation faite par le comité de sélection et confirme l'embauche de madame Maude Leblanc à titre de conseillère en ressources humaines. Madame Leblanc occupera ses nouvelles fonctions à compter de décembre 2017.

En vertu des conditions de travail des cadres intermédiaires, madame Leblanc sera soumise à une période de probation de douze mois.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

N° de résolution
ou annotation

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1712-1041

Autorisation d'appel d'offres – Entretien des lampadaires de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit assurer le service d'entretien des lampadaires sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de procéder par appel d'offres pour requérir les services d'entretien des lampadaires, et ce, pour une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres, sur invitation, auprès des fournisseurs des Îles, relativement au service d'entretien des lampadaires de rue et à signer tout document à cette fin.

R1712-1042

Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Approbation des critères d'évaluation et de la pondération – Travaux dans le cadre du projet d'interception et de traitement des eaux usées – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé l'octroi d'une aide financière relativement au projet d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit procéder par appels d'offres pour requérir les services de professionnels requis dans le cadre de ce projet ainsi que pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode d'évaluation et la pondération utilisées dans le cadre du processus d'appel d'offres de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un premier appel d'offres pour requérir les services de professionnels dont le mandat consistera en l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux pour ce projet d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

qu'il approuve les critères d'évaluation des soumissions reçues et la pondération comme suit :

❖ Expérience du soumissionnaire	20 points
❖ Compétence et disponibilité du responsable du projet	20 points
❖ Organisation de l'équipe de projet	20 points
❖ Échéancier de travail et présentation des biens livrables	30 points
❖ Qualité de l'offre de service	10 points

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics à procéder, le temps venu, au deuxième appel d'offres concernant la réalisation de ces travaux et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'un ou l'autre de ces appels d'offres.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1712-1043

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 171, chemin de la Pointe-Basse – Village de Havre-aux-Maisons

Les propriétaires du bâtiment principal sis au 171, chemin de la Pointe-Basse, du village de Havre-aux-Maisons, souhaitent construire un bâtiment secondaire à l'arrière de leur résidence. Or, à la lumière des informations fournies par les propriétaires, ce bâtiment empiéterait dans la marge arrière.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment secondaire situé à 0,1 mètre de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 2 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette situation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 27 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale* en date du 24 novembre 2017, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'un bâtiment secondaire à 0,1 mètre de la ligne de lot arrière, conformément à la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement;

d'autoriser l'inspecteur municipal à délivrer le permis requis à la réalisation de ces travaux de construction.

R1712-1044

Mandat à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay – Cour d'appel – 9201-6468 Québec inc. (Recycle Auto 2000 IM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a toujours considéré que les activités de l'entreprise Recycle Auto 2000 IM ne respectaient pas la réglementation municipale et provinciale applicable;

CONSIDÉRANT QU' en janvier 2016, le conseil mandait la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour enclencher un recours en cessation d'usage en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, devant la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2017, l'honorable juge Guy De Blois de la Cour supérieure du Québec a donné raison à la Municipalité en ordonnant la cessation des activités de (Recycle Auto 2000 IM);

CONSIDÉRANT QUE Recycle Auto 2000 IM s'adresse maintenant à la Cour d'appel du Québec pour renverser le jugement rendu par la Cour supérieure;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal mandate la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour répondre au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à la déclaration d'appel déposée par 9201-6468 Québec inc. (Recycle Auto 2000 IM) et datée du 30 novembre 2017.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1712-1045

Avis de motion – Règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation des travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons, au centre du village et secteurs avoisinants, et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, M. Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption du Règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation des travaux



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

N° de résolution
ou annotation

d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons, au centre du village et secteurs avoisinants, et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

R1712-1046

Dépôt du projet de règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation des travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons, au centre du village et secteurs avoisinants, et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'établissement de plans et devis et à la réalisation des travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 22 février dernier, relativement à l'octroi d'une subvention dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 adopté par le gouvernement du Québec, le 26 juin dernier, prévoit la présentation d'un projet règlement préalablement à l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2017-13 séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

R1712-1047

Autorisation pour une avance de fonds – Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc. – Projet de parc intergénérationnel sur le site du Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT QUE L'organisme Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc. a signé avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une convention d'aide



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

financière relativement au projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du terrain sur lequel les infrastructures de Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc. ont été installées et que des démarches sont en cours pour la signature d'un bail en emphytéose;

CONSIDÉRANT QUE la cession du terrain ne peut être consentie sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière prévue à la convention ne peut être versée avant que ne soit conclu le bail en emphytéose;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui a exécuté les travaux dans le cadre de ce projet demeure en attente d'un paiement, et ce depuis plusieurs semaines, et que Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc. sollicite à cette fin de la Municipalité une avance de fonds de 193 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc. s'engage à rembourser cette avance de fonds dès la réception de la subvention garantie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le versement d'une avance de fonds temporaire d'un montant maximal de 193 000 \$ à Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc.;

que la directrice des finances, Danielle Hubert, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'entente relative à cette avance de fonds avec l'organisme Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Politique de participation citoyenne – Dépôt au greffier d'un document adressé aux membres du conseil présentant la réflexion d'un comité composé de résidents bénévoles et le but recherché par la mise en œuvre d'une telle politique



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

- ❖ Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Projet d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons – Rappelle l'importance qui doit être accordée à l'honnêteté et l'intégrité des soumissionnaires et demande au conseil d'imposer ces critères lors des appels d'offres
- ❖ Mandat à la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay – Cour d'appel du Québec – Dossier Recycle Auto 2000 IM
- ❖ Traverse entre Cap-aux-Meules et Souris à L'Île-du-Prince-Édouard – Suivi du dossier
- ❖ Rencontre d'information tenue à Havre-aux-Maisons au sujet du projet d'interception et de traitement des eaux usées :
 - Fait le constat que le conseil va de l'avant sans tenir compte des revendications faites par les personnes qui ont déjà engagé des coûts pour rendre leurs installations conformes
 - Fait part au conseil de ses préoccupations au sujet du compte de taxes à recevoir
 - Souhaite que les membres du conseil analysent la possibilité de diminuer les coûts pour les immeubles conformes
 - Proposition de former un comité de citoyens
 - Déploie l'inaction du conseil dans l'application de la réglementation et rappelle les risques de contamination de la nappe phréatique
 - Souligne qu'il voit mal après que la Municipalité ait sensibilisé les gens à se conformer, comment celle-ci peut exiger des gens dont les installations sont conformes qu'ils paient en double
- ❖ Conseillère en ressources humaines – Précision demandée sur la personne engagée
- ❖ Le conseiller de L'Étang-du-Nord, Jean-Philippe Déraspe, invite les personnes présentes à sa rencontre de village qui se tiendra le 18 décembre prochain.

R1712-1048

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 30.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier